

INSTRUCTIONS DE POSE

OIL-EX dans le domaine des techniques ferroviaires



Utilisation

L'utilisation de dispositifs de protection dans les voies de garage est régie par la directive 800.0201 de la Deutsche Bahn (DB). L'objectif de cette directive est de planifier et d'exploiter les garages de locomotives de manière à exclure toute pollution et tout impact sur les sols et les eaux. En fonction des niveaux de nécessité d'action identifiés, des dispositifs de protection avec une conception technique et une efficacité variables doivent être mis en place dans les voies de garage des locomotives. Les systèmes de recouvrement avec natte absorbantes se situent au niveau I de la nécessité d'action. Les systèmes de protection équipés de nattes absorbantes ne sont pas soumis à une autorisation préalable.

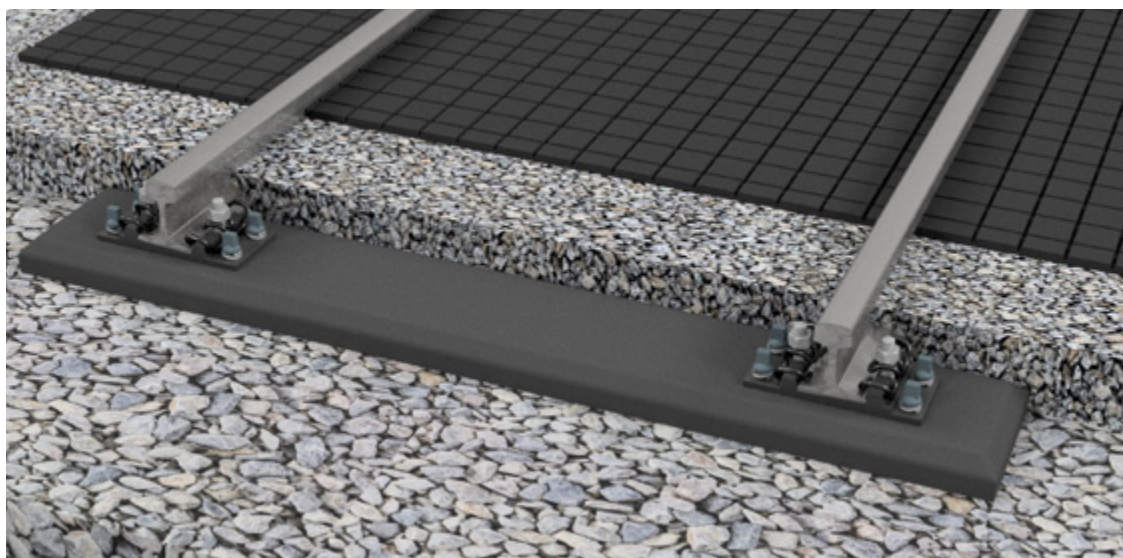
Préparation du sol

Avant la pose des nattes OIL-EX, le sol du système de protection doit être préparé en vue de la réception des nattes. Le lit de ballast doit être rempli de ballast de granulation 2 (15/30) jusqu'au bord supérieur des petites pièces en fer. La largeur totale du lit de ballast doit s'élever au moins à 3,1 m. Cette largeur de pose se compose de l'écartement de la voie de 1,48 m, de la largeur du champignon du rail de 0,05 m et d'une largeur de natte de 0,74 m à côté des files de rails. Le compactage du ballast se déroule après une répartition homogène.

Pose

En général, la natte absorbante OIL-EX est livrée sous forme de marchandise en rouleaux. La largeur de la natte correspond exactement à la largeur du terre-plein central à poser (1,48 m) : une découpe n'est donc pas nécessaire. L'accotement, d'une largeur de 0,74 m, est adapté à la moitié de la largeur d'une natte entière. Selon les exigences, la coupe longitudinale peut être réalisée sur place ou à l'avance en usine. Pour la pose, les rouleaux enroulés de nattes OIL-EX sont déroulés dans le sens de la voie et ensuite fixés sous les champignons de rail. Grâce à la flexibilité du matériau en caoutchouc, une adaptation à la géométrie de la voie est possible sans problème. En raison du poids propre des nattes, une fixation supplémentaire n'est pas nécessaire.

Pose de nattes OIL-EX sous le lit de ballast





Longueurs de pose

Les longueurs de pose de la zone de voie à équiper de dispositifs de protection s'élèvent généralement à 20 m lorsqu'il est uniquement possible de stationner une seule locomotive. Si plusieurs locomotives sont régulièrement stationnées, la longueur de 20 mètres est à multiplier en conséquence. Avec les petites locomotives et les véhicules auxiliaires motorisés d'une longueur inférieure à 10 m, une longueur de dispositif de protection de 10 m est suffisante.

Retouche partielle de la natte absorbante

Si certains emplacements de la nappe absorbante sont plus contaminés que d'autres, il peut s'avérer nécessaire de réparer prématurément ces parties fortement contaminées. Il est possible de découper les zones contaminées et de les remplacer par un nouveau morceau de natte OIL-EX non contaminé. À cet effet, une bande de caoutchouc d'une largeur d'env. 100 mm doit être collée sur la face inférieure de la natte, le long des bords de coupe, afin de ne pas endommager l'isolation de la natte par rapport au sol.

Pose sous les lignes aériennes

Selon la directive 800.0201, les nattes absorbantes peuvent uniquement être installées dans les voies électrifiées sous le fil de contact avec une mise à la terre ferroviaire supplémentaire. Afin de garantir la sécurité requise, il convient de poser un caillebotis sous les nattes, sur le ballast, et de le mettre à la terre de la voie au moins tous les 100 mètres. De telles constructions en treillis ne font toutefois pas partie de l'étendue de la livraison de Calenberg Ingenieure. Les treillis (nattes en acier de construction, diamètre du fil 5 mm) se posent idéalement sur les barres en acier, la longueur d'un élément de treillis s'élève à $L = 5$ m. La largeur du treillis entre les rails s'élève à env. 1 430 mm, et sur les côtés à env. 720 mm. Les différents éléments du treillis sont reliés entre eux par soudage des fils d'acier de 16 mm. La mise à la terre doit être effectuée via ces tiges. La pose des treillis doit être effectuée juste avant la pose de la natte OIL-EX. La mise à la terre doit être effectuée en tenant compte des prescriptions correspondantes de la DB AG.

Domaines d'utilisation

Grâce à une découpe individuelle de la natte OIL-EX, il est possible d'effectuer une pose à plat. Cela permet également de sécuriser des machines hydrauliques, des appuis de récipients remplis d'hydrocarbures ou des installations de transvasement, même sur un sol non stabilisé en plein air.

Élimination

Les nattes OIL-EX contaminées d'huile sont des déchets nécessitant une surveillance. Pour l'élimination, un certificat d'élimination est indispensable, comme par ex. pour les consommables contaminés avec de l'huile. Les nattes contaminées possèdent le code de déchet 31435 (masses filtrantes et absorbantes usées contenant des impuretés nocives) ou 54209 (consommable contaminé avec l'huile). Le certificat d'élimination peut être demandé auprès du président du gouvernement du Land concerné par le biais d'une entreprise locale spécialisée dans l'élimination. Avec le certificat d'élimination, les nattes OIL-EX contaminées avec de l'huile peuvent être éliminées par le biais d'une collecte (max. 1,1 m³) ou d'une élimination individuelle.



Calenberg Ingenieure GmbH
Am Knübel 2-4
31020 Salzhemmendorf | Allemagne

Tél. + 49 5153-9400-0
Fax + 49 5153-9400-49

info@calenberg-ingenieure.de
www.calenberg-ingenieure.fr

Une entreprise du Groupe LISEGA



Le contenu de cette publication est l'aboutissement d'un important travail de recherche et d'expériences acquises en matière d'application. Toutes les informations et remarques sont fournies sur la base de nos connaissances actuelles ; elles ne constituent aucune promesse de qualité et ne libèrent pas l'utilisateur de procéder lui-même à un contrôle en ce qui concerne les droits de propriété de tiers. Nous déclinons toute responsabilité pour les dommages, indépendamment de leur nature et du motif juridique, résultant des conseils donnés dans cette publication. Sous réserve de modifications techniques dans le cadre du perfectionnement du produit.